



RETOUR SUR LE PARTENARIAT AVEC “SOS VILLAGES D’ENFANTS”

Objectifs de l’atelier : Revenir sur les origines du partenariat avec “SOS Villages d’Enfants” et réfléchir sur les possibilités d’essaimage de ce partenariat dans d’autres régions

Intervenant·e·s : Marie-Ange Martinez (Responsable de programme éducatif au village d’enfants de Besse sur Issole), Philippe Piron (éducateur au village d’enfants de Besse sur Issole, Aurélie Bagnis (accueillante CIVAM PACA), Myriam Marie (accueillante CIVAM PACA)

Qu’est-ce que SOS Village d’Enfant ?

SOS Village d’Enfants (SOS VE) est une association qui existe depuis 1956. On compte une vingtaine de villages ainsi qu’un volet international.

L’association prend en charge les enfants placés par l’Aide Sociale à l’Enfance (ASE) selon une manière originale : les fratries sont maintenues, et les villages sont constitués de plusieurs maisons au sein desquelles un binôme de référent·es familiaux veillent jour et nuit sur les jeunes (sur des cycles de 3 semaines en moyenne), afin de reproduire au maximum la cellule familiale.

Naissance du partenariat en PACA et retours des accueillantes

Les premiers accueils d’enfants hébergés au village de Besse dans des fermes du réseau racines (CIVAM PACA) datent de 2021, à l’initiative de Marie-Ange (elle tombe sur le CIVAM au fil de ses recherches internet pour un séjour d’un enfant avec du contact animal).

Cadre dans lequel se déroulent les accueils

Les séjours, dès le départ, respectent plusieurs points indispensables tant aux yeux des accueillantes que de l’équipe SOS VE :

- Ils sont réfléchis en amont et s’inscrivent dans le projet de l’enfant
- Ce ne sont pas des séjours d’urgence, cette dernière étant gérée au sein du village. Ces séjours répondent plutôt à un besoin d’ailleurs de l’enfant, de souffler durant une ou deux semaines.
- La rencontre entre l’accueillant·e et l’enfant se fait progressivement : rencontre d’une demi-journée ou d’une journée pour découvrir l’accueillant en présence des éducateur·ices, 2 nuitées, puis des séjours allant jusqu’à 10 nuitées.
- Les éducateurs référents de l’enfant sont disponibles 24 h/24 pour répondre aux questions de l’accueillante ou pour revenir chercher l’enfant si besoin
- Les séjours font l’objet d’un bilan réalisé en concertation avec l’accueillante et les éducateur·ices

Pour l'équipe de SOS VE et vis à vis du CIVAM PACA, les points suivants sont également primordiaux pour le bon déroulé du partenariat :

- le protocole interne du CIVAM PACA pour faire entrer un·e nouvel·eau membre dans son réseau d'accueillant·es (formation initiale, approbation du projet par les pairs, groupe d'échange de pratiques) est à leurs yeux un gage de sécurité
- La présence d'un·e interlocuteur·ice référent qui a de la disponibilité pour coordonner les accueils localement (exemple de la salariée du CIVAM PACA dans leur cas)

Le bilan de ce partenariat local est aujourd'hui très positif du point de vue des deux parties : les accueillantes sont régulièrement invitées sur le village pour des événements festifs ; sur les 55 enfants résidant au village de SOS à Besse, 50 ont eu l'opportunité de partir au moins une fois sur un séjour à la ferme.

L'établissement d'un partenariat national... qui a du mal à prendre

En 2024, une convention cadre est établie entre le Réseau Civam, La Fédération Nationale Accueil Paysan et l'association nationale "SOS Villages d'Enfants" afin de faciliter les accueils dans d'autres régions de France.

Cependant, peu d'accueils ont été réalisés dans le cadre de cette convention. Les raisons évoquées durant cette intervention sont les suivantes :

- Toutes les associations locales (notamment Accueil Paysan) n'ont pas de référent ayant le temps nécessaire pour coordonner ce partenariat.

Note des têtes de réseaux : Pour rappel, la FNAP et Réseau CIVAM peuvent être en appui pour le lancement de la dynamique en local, ne pas hésitez à les solliciter !

- Les partenariats locaux nécessitent que les directeur·ices des villages locaux soient convaincus de la démarche, ce qui n'est pas encore le cas de tous malgré la signature de la convention nationale
- Le prix de journée par enfant accordé aux villages par le département est différent selon les villages, ce qui, en conséquence, ne permet pas toujours de rémunérer les accueillant·es de façon juste pour leur accueil. (Au village de Besse sur Issole, le prix de journée par enfant reçu par le village est de 263€, et les accueillant·es sont rémunérés 120 € pour une journée et une nuitée.

Malgré ces difficultés, des liens ont pu être établis entre le village de Besse et des accueillants issus d'autres régions de France grâce à cette mise en lien nationale effectuée par les têtes de réseaux. Ainsi, des enfants du village accompagné·es de leur éducateur·ices ont pu partir en vacances dans un accueil paysan en Occitanie.



Pistes et besoins :

- La convention nationale a besoin de forces vives tant du côté des réseaux CIVAM et AP que du côté des directeur·ices des différents villages pour être déclinée en conventions locales

POUR ALLER PLUS LOIN :

- Suivre les prochains échanges sur l'accueil pédagogique : anais.chapot@civam.org et/ou accueil.social@accueil-paysan.com
- Site internet de SOS Village d'enfant : <https://www.sosve.org/>
- L'un des adhérents présent à l'atelier nous a mentionné que la fondation action enfance a un projet similaire à celui de SOS Village d'Enfants. Site internet : <https://www.actionenfance.org/>